



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2026

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° RAA-2026-02-02-Délibérations



Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie

Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers

2026

SOMMAIRE

Délibération du Conseil d'Administration

- Séance du : 4 février 2026

ORDRE DU JOUR

1. DELIBERATIONS

N°CA04022026-1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 NOVEMBRE 2025

N°CA04022026-2 – OUVERTURE DE CREDITS EN L'ABSENCE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

N°CA04022026-3 – BUDGET 2026 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

N°CA04022026-4 – RECOURS AU VOTE ELECTRONIQUE DANS LE CADRE DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS AU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSPV) ET A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CATSIS)

N°CA04022026-5 – ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

N°CA04022026-6 – DELEGATION DE COMPETENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



*Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie*

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

2026

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE du 4 février 2026



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20260204-CA04022026-1-DE
Date de télétransmission : 05/02/2026
Date de réception préfecture : 05/02/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 4 février 2026

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 4 FEVRIER 2026

DELIBERATION N° CA04022026-1

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 NOVEMBRE 2025

Vu l'article R1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 4 février à 18H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 23 janvier deux mille vingt-six, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 14 membres présents.

Membres de droit votants	
Nombre de membres en exercice : 22	
➤ Conseil Départemental : 14	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5	
➤ Communes : 3	
Nombre de membres présents : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (8 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5 (5 titulaires)	
➤ Communes : 0	
Nombre de membres votants : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (8 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5 (5 titulaires)	
➤ Communes : 0	
Vote : 14	
➤ Pour : 14	
➤ Contre : 0	
➤ Abstention : 0	

MEMBRES DE DROIT : REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Aloïs CHASSOT Conseiller Départemental Canton Chambéry 2		X			
Mme Corinne WOLFF Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin	X		M. Gilbert GUIGUE Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin		
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2		X	M. Renaud BERETTI Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2		
Mme Marie-Claire BARBIER Conseillère Départementale Canton Bugey Savoyard		X	Mme Josette REMY Conseillère Départementale Canton La Ravoire		X
M. Christian GRANGE Conseiller Départemental Canton Modane	X		Mme Nathalie FURBEYRE Conseillère Départementale Canton Modane		
Mme Nathalie FONTAINE Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex		X	M. Alexandre GENNARO Conseiller Départemental Canton La Ravoire	X	
M. Patrick PROVOST Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne	X		Mme Christelle FAVETTA-SIEYES Conseillère Départementale Canton Chambéry 3		
M. Vincent ROLLAND Conseiller Départemental Canton Moutiers		X			
M. Florian MAITRE Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1		X	Mme Nathalie SCHMITT Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1		X
M. Olivier THÉVENET Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny	X		Mme Christiane BRUNET Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny		
Mme Cécile UTILE-GRAND Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice	X		Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR Conseillère Départementale Canton Moutiers		
Mme Annick CRESSENS Conseillère Départementale Canton Ugine	X		M. Franck LOMBARD Conseiller Départemental Canton Ugine		
Mme Claudine BONILLA Conseillère Départementale Canton Chambéry 1	X		M. Jean-François DUC Conseiller Départemental Canton Montmélian		
M. André VAIRETTO Conseiller Départemental Canton Albertville 2	X		M. Albert DARVEY Conseiller Départemental Canton St Alban Leysse		
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	8	6	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	1	2
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	8		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	1	

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Luc BERTHOUD Vice Président C/A Chambéry Métropole	X		M. Humberto FERNANDES Conseiller communautaire C/C Haute-Maurienne Vanoise		
M. Christian BERTHOLLIER Vice Président C/C Val Guiers	X		M. Jean-Marc DRIVET Vice-Président C/A Grand Lac		
<u>Président</u> M. André POINTET Président C/C des Vallées d'Aigueblanche	X		M. Jean-Yves MORIN Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche		
M. Jean-Paul MARGUERON Président C/C Cœur de Maurienne Arvan	X		M. Alexandre ALBRIEUX Conseiller communautaire C/C Maurienne Galibier		
M. François RIEU Conseiller communautaire C/A Arlysère	X				
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	5		TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	0
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	5		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Jean-Pierre GUILLAUD Maire de Myans		X	M. Jean-François CLARAZ Maire de la Table		X
M. Claude JAY Maire de les Belleville		X			
M. Pierre-Yves BONNIVARD Maire de St Colomban des Villards		X	Mme Jacqueline SCHENKL Maire de Montendry		X
TOTAL MEMBRES TITULAIRES		3	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS		2
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	0		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	

MEMBRES DE DROIT					
	Madame Vanina NICOLI, Préfète de la Savoie			ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
	Madame Marie WENCKER, Sous-Préfète Directrice de Cabinet de Madame la Préfète			X	X
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE					
	Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental			X	
	Médecin Chef par intérim Patrick CHEMOUNI				X
	Capitaine Patrice CAMUS, Président UDSP			X	
TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Capitaine Benoît MARSOVIQUE		X	Lieutenant hors classe Fabrice MOREL		
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER	X		Lieutenant Julien GAZZOLA		
Lieutenant de 2 ^{ème} classe Pascal HENRY	X		Lieutenant 1 ^{ère} classe Yann PERINO		
Sergent-Chef Loïc PARDO		X	Sergent-Chef Freddy PATEREK		
ASSISTAIENT A LA SEANCE					
	Mme Corinne MORENO, Payeur Départemental				X
	Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint			X	
	Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien			X	
	Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources			X	
	Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions			X	
	M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Finances			X	
	Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction			X	
	Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction			X	

**N°CA04022026-1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
26 NOVEMBRE 2025**

Rapporteur : Monsieur André POINTET

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur du conseil d'administration et du bureau du conseil d'administration, Monsieur André POINTET propose à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la dernière séance.

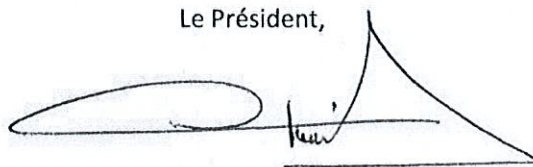
**

DÉCISION

Vu l'exposé de Monsieur André POINTET,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 26 novembre 2025.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a smaller, more complex signature element.

André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20260204-CA04022026-2-DE
Date de télétransmission : 05/02/2026
Date de réception préfecture : 05/02/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 4 février 2026

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 4 FEVRIER 2026

DELIBERATION N° CA04022026-2

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS EN L'ABSENCE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Vu l'article R1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 4 février à 18H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 23 janvier deux mille vingt-six, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 14 membres présents.

Membres de droit votants	
Nombre de membres en exercice : 22	
➤ Conseil Départemental : 14	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5	
➤ Communes : 3	
Nombre de membres présents : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (8 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5 (5 titulaires)	
➤ Communes : 0	
Nombre de membres votants : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (8 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5 (5 titulaires)	
➤ Communes : 0	
Vote : 14	
➤ Pour : 14	
➤ Contre : 0	
➤ Abstention : 0	

MEMBRES DE DROIT : REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Aloïs CHASSOT Conseiller Départemental Canton Chambéry 2		X			
Mme Corinne WOLFF Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin	X		M. Gilbert GUIGUE Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin		
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2		X	M. Renaud BERETTI Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2		
Mme Marie-Claire BARBIER Conseillère Départementale Canton Bugey Savoyard		X	Mme Josette REMY Conseillère Départementale Canton La Ravoire		X
M. Christian GRANGE Conseiller Départemental Canton Modane	X		Mme Nathalie FURBEYRE Conseillère Départementale Canton Modane		
Mme Nathalie FONTAINE Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex		X	M. Alexandre GENNARO Conseiller Départemental Canton La Ravoire	X	
M. Patrick PROVOST Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne	X		Mme Christelle FAVETTA-SIEYES Conseillère Départementale Canton Chambéry 3		
M. Vincent ROLLAND Conseiller Départemental Canton Moutiers		X			
M. Florian MAITRE Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1		X	Mme Nathalie SCHMITT Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1		X
M. Olivier THÉVENET Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny	X		Mme Christiane BRUNET Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny		
Mme Cécile UTILLE-GRAND Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice	X		Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR Conseillère Départementale Canton Moutiers		
Mme Annick CRESSENS Conseillère Départementale Canton Ugine	X		M. Franck LOMBARD Conseiller Départemental Canton Ugine		
Mme Claudine BONILLA Conseillère Départementale Canton Chambéry 1	X		M. Jean-François DUC Conseiller Départemental Canton Montmélian		
M. André VAIRETTO Conseiller Départemental Canton Albertville 2	X		M. Albert DARVEY Conseiller Départemental Canton St Alban Leysse		
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	8	6	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	1	2
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	8		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	1	

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Luc BERTHOUD Vice Président C/A Chambéry Métropole	X		M. Humberto FERNANDES Conseiller communautaire C/C Haute-Maurienne Vanoise		
M. Christian BERTHOLLIER Vice Président C/C Val Guiers	X		M. Jean-Marc DRIVET Vice-Président C/A Grand Lac		
<u>Président</u> M. André POINTET Président C/C des Vallées d'Aigueblanche	X		M. Jean-Yves MORIN Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche		
M. Jean-Paul MARGUERON Président C/C Cœur de Maurienne Arvan	X		M. Alexandre ALBRIEUX Conseiller communautaire C/C Maurienne Galibier		
M. François RIEU Conseiller communautaire C/A Arlysère	X				
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	5		TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	0
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	5		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Jean-Pierre GUILLAUD Maire de Myans		X	M. Jean-François CLARAZ Maire de la Table		X
M. Claude JAY Maire de les Belleville		X			
M. Pierre-Yves BONNIVARD Maire de St Colomban des Villards		X	Mme Jacqueline SCHENKL Maire de Montendry		X
TOTAL MEMBRES TITULAIRES		3	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS		2
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	0		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	

MEMBRES DE DROIT					ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Madame Vanina NICOLI, Préfète de la Savoie						X
Madame Marie WENCKER, Sous-Préfete Directrice de Cabinet de Madame la Préfète					X	
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE						
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental					X	
Médecin Chef par intérim Patrick CHEMAOUNI						X
Capitaine Patrice CAMUS, Président UDSP					X	
TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
Capitaine Benoît MARSOVIQUE		X	Lieutenant hors classe Fabrice MOREL			
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER	X		Lieutenant Julien GAZZOLA			
Lieutenant de 2 ^{ème} classe Pascal HENRY	X		Lieutenant 1 ^{ère} classe Yann PERINO			
Sergent-Chef Loïc PARDO		X	Sergent-Chef Freddy PATEREK			
ASSISTAIENT A LA SEANCE					ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Mme Corinne MORENO, Payeur Départemental						X
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint					X	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien					X	
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources					X	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions					X	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Finances					X	
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction					X	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction					X	

N°CA04022026-2 – OUVERTURE DE CREDITS EN L'ABSENCE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Colonel Fabrice TERRIEN

Afin d'établir une commande sur l'exercice 2026 en section d'investissement, jusqu'à l'adoption du budget primitif prévue le 4 mars 2026, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'ouvrir des crédits à hauteur de 278 917 euros pour l'acquisition d'un module complémentaire du logiciel d'alerte « Artémis Maps » avec un interface pour la géolocalisation des appelants directement sur la nouvelle cartographie du Système de Gestion Opérationnel (société Nexpublica – marché 24/17N). En effet, le planning prévoit de concevoir le paramétrage en février, d'installer les serveurs en mars pour une mise en production début mai.

**

Après présentation, Monsieur POINTET demande aux membres du conseil d'administration de bien vouloir :

- ouvrir des crédits à hauteur de 278 917 euros pour l'acquisition d'Artémis Maps et ses composants,
- inscrire ces crédits lors du vote du budget primitif 2026.

**

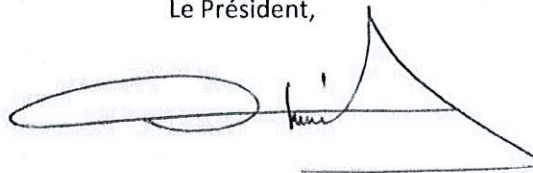
DÉCISION

Vu l'exposé du Colonel Fabrice TERRIEN,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- décide d'ouvrir des crédits à hauteur de 278 917 euros pour l'acquisition d'Artémis Maps et ses composants,
- décide d'inscrire ces crédits lors du vote du budget primitif 2026.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a smaller, more complex signature.

André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20260204-CA04022026-3-DE
Date de télétransmission : 05/02/2026
Date de réception préfecture : 05/02/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 4 février 2026

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 4 FEVRIER 2026

DELIBERATION N° CA04022026-3

OBJET : BUDGET 2026 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu l'article R1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 4 février à 18H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 23 janvier deux mille vingt-six, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 14 membres présents.

Membres de droit votants	
Nombre de membres en exercice : 22	
➤ Conseil Départemental : 14	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5	
➤ Communes : 3	
Nombre de membres présents : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (8 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5 (5 titulaires)	
➤ Communes : 0	
Nombre de membres votants : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (8 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5 (5 titulaires)	
➤ Communes : 0	
Vote : 14	
➤ Pour : 14	
➤ Contre : 0	
➤ Abstention : 0	

MEMBRES DE DROIT : REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Aloïs CHASSOT Conseiller Départemental Canton Chambéry 2		X			
Mme Corinne WOLFF Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin	X		M. Gilbert GUIGUE Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin		
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2		X	M. Renaud BERETTI Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2		
Mme Marie-Claire BARBIER Conseillère Départementale Canton Bugéy Savoyard		X	Mme Josette REMY Conseillère Départementale Canton La Ravoire		X
M. Christian GRANGE Conseiller Départemental Canton Modane	X		Mme Nathalie FURBEYRE Conseillère Départementale Canton Modane		
Mme Nathalie FONTAINE Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex		X	M. Alexandre GENNARO Conseiller Départemental Canton La Ravoire	X	
M. Patrick PROVOST Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne	X		Mme Christelle FAVETTA-SIEYES Conseillère Départementale Canton Chambéry 3		
M. Vincent ROLLAND Conseiller Départemental Canton Moûtiers		X			
M. Florian MAITRE Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1		X	Mme Nathalie SCHMITT Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1		X
M. Olivier THÉVENET Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny	X		Mme Christiane BRUNET Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny		
Mme Cécile UTILLE-GRAND Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice	X		Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR Conseillère Départementale Canton Moutiers		
Mme Annick CRESENS Conseillère Départementale Canton Ugine	X		M. Franck LOMBARD Conseiller Départemental Canton Ugine		
Mme Claudine BONILLA Conseillère Départementale Canton Chambéry 1	X		M. Jean-François DUC Conseiller Départemental Canton Montmélian		
M. André VAIRETTO Conseiller Départemental Canton Albertville 2	X		M. Albert DARVEY Conseiller Départemental Canton St Alban Leysse		
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	8	6	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	1	2
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	8		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	1	

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Luc BERTHOUD Vice Président C/A Chambéry Métropole	X		M. Humberto FERNANDES Conseiller communautaire C/C Haute-Maurienne Vanoise		
M. Christian BERTHOLLIER Vice Président C/C Val Guiers	X		M. Jean-Marc DRIVET Vice-Président C/A Grand Lac		
<u>Président</u> M. André POINTET Président C/C des Vallées d'Aigueblanche	X		M. Jean-Yves MORIN Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche		
M. Jean-Paul MARGUERON Président C/C Cœur de Maurienne Arvan	X		M. Alexandre ALBRIEUX Conseiller communautaire C/C Maurienne Galibier		
M. François RIEU Conseiller communautaire C/A Arlysère	X				
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	5		TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	0
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	5		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	0

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Jean-Pierre GUILLAUD Maire de Myans		X	M. Jean-François CLARAZ Maire de la Table		X
M. Claude JAY Maire de les Belleville		X			
M. Pierre-Yves BONNIVARD Maire de St Colomban des Villards		X	Mme Jacqueline SCHENKL Maire de Montendry		X
TOTAL MEMBRES TITULAIRES		3	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS		2
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	0		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	0

MEMBRES DE DROIT					ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Madame Vanina NICOLI, Préfète de la Savoie						X
Madame Marie WENCKER, Sous-Préfete Directrice de Cabinet de Madame la Préfète					X	
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE						
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental					X	
Médecin Chef par intérim Patrick CHEMOUNI						X
Capitaine Patrice CAMUS, Président UDSP					X	
TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
Capitaine Benoît MARSOVIQUE		X	Lieutenant hors classe Fabrice MOREL			
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER	X		Lieutenant Julien GAZZOLA			
Lieutenant de 2 ^{ème} classe Pascal HENRY	X		Lieutenant 1 ^{ère} classe Yann PERINO			
Sergent-Chef Loïc PARDO		X	Sergent-Chef Freddy PATEREK			
ASSISTAIENT A LA SEANCE					ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Mme Corinne MORENO, Payeur Départemental						X
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint					X	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien					X	
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources					X	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions					X	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Finances					X	
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction					X	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction					X	

Rapporteur : Colonel Fabrice TERRIEN

Ce rapport sur les orientations budgétaires 2026 fait suite à celui sur les ressources et les charges prévisibles 2026 présenté en séance le 26 novembre 2025. Ce dernier avait permis de dévoiler une première approche « macroéconomique » des enjeux budgétaires, d'arrêter le montant des contributions communales et intercommunales et d'informer l'organe délibérant de l'hypothèse de contribution du Conseil départemental.

Depuis la séance du 26 novembre 2025, le 12 décembre 2025, le Département a adopté une délibération visant à délivrer une subvention conforme aux termes de la convention de financement qui le lie au SDIS. Sa décision vient valider l'hypothèse retenue lors de nos derniers travaux.

Dans un contexte toujours très instable, ce rapport consolide la plupart des éléments présentés en novembre dernier. La maquette budgétaire, toujours en préparation, mais dont le degré de maturité a encore progressé, permet de poursuivre une transformation du SDIS guidée par le projet d'établissement validé le 10 avril 2024.

Ainsi, les principaux axes de progression retenus pour 2026 et ayant des impacts budgétaires, vont concerner :

- le centre opérationnel (CTA CODIS) au titre de la résilience des installations techniques et de son organisation, ainsi que des évolutions fonctionnelles ;
- le projet NexSIS avec sa gouvernance et l'analyse des données (système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile permettant le traitement et la gestion opérationnelle des alertes) ;
- le sauvetage aquatique (SAV) et le sauvetage en eaux vives (SEV) avec une nouvelle étape à franchir pour une réponse opérationnelle adaptée, notamment face aux phénomènes météorologiques extrêmes ;
- les équipements immobiliers au travers du plan de modernisation avec six projets immobiliers,
- l'évolution des moyens opérationnels des CIS en cohérence avec la trajectoire du SDACR ;
- les premières mesures pour plus de robustesse des systèmes d'information, dont la cybersécurité, dans l'attente d'un schéma directeur.

Les transformations opérationnelles sont en pleine cohérence avec les lignes directrices opérationnelles et les objectifs du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR).

De nouvelles mesures en faveur du volontariat seront déployées, mais à ce stade elles ne seront pas particulièrement porteuses de besoins de financement nouveaux.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

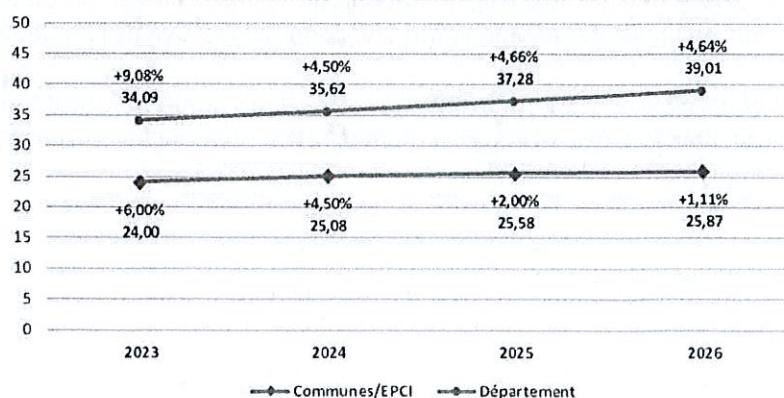
LES RECETTES

Les orientations 2026 pour les recettes de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 71.87 M€, soit une progression de +1.18% (+838 K€) principalement liée aux contributions des collectivités locales.

Les contributions et les participations se montent à 65.81 M€ (+3%).

Avec les différentes allocations et fonds, elles comptabilisent principalement les contributions du bloc communal à hauteur de 25.87 M€, telles que votées par l'assemblée le 26 novembre 2025, et celle du Département pour un montant de 39.01 M€, adoptée lors de la séance

CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES



du Conseil Départemental le 12 décembre 2025.

	2025	2026
Département	37 283 411.00	39 013 743.00
Financement du « volume socle » (+2%)	36 336 480.00	37 063 210.00
Financement du « volume SDACR » :	946 931.00	1 950 533.00
- charges de fonctionnement :	298 635.00	735 633.00
- virement à la section d'investissement (dépenses d'équipement hors immobilier) :	648 296.00	1 214 900.00
Communes et EPCI pour le financement du « volume socle » (+1.11%)	25 584 857.81	25 868 849.73
Total	62 868 268.81	64 882 592.73

Les produits des services sont estimés à 2.67 M€ et sont en augmentation de 3.65% suite à leurs actualisations (tarif et nombre). Le Bureau du Conseil d'Administration a revalorisé le tarif des prestations de désincarcérations d'ascenseurs non urgentes, à compter de 2026, à 900 € (440 € initialement), afin de limiter la sollicitation du SDIS hors de ses missions propres et préserver la disponibilité de ses moyens humains et matériels pour assumer ses missions.

Les autres recettes de fonctionnement (remboursements de rémunérations, de sinistres...) sont évaluées à 853 K€ soit une baisse de 22.46%. Cette diminution est liée à l'évolution des agents mis à disposition et à l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques : le remboursement prévu en 2025 comportait les exercices 2023 et 2024, celui affecté en 2026 ne sera référencé que sur une seule année.

Les recettes d'ordre tiennent compte des amortissements des subventions et de la neutralisation des amortissements des biens. Elles représentent 2.55 M€ et sont en très légère baisse de 1.13% au titre de la neutralisation des amortissements des biens.

LES DEPENSES

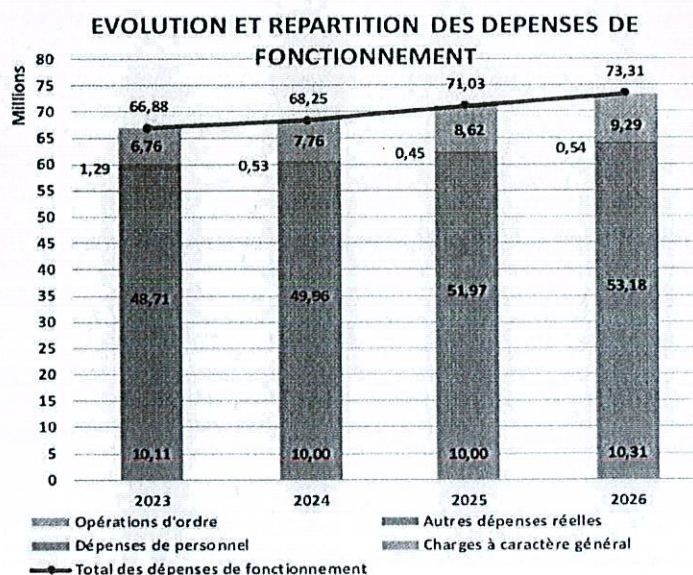
Adaptées aux ressources disponibles évoquées précédemment, les orientations 2026 pour les dépenses de fonctionnement se montent ainsi à 73.31 M€ avec un effet SDACR de 1.95 M€.

Leur progression de 2.28 M€ (+3.20%) est principalement liée aux nouveaux moyens mis en œuvre pour le SDACR, soit +1M€, et à des augmentations mécaniques subies.

Les charges à caractère général s'élèvent à 10.31 M€ et progressent de 3.13%, à savoir +313 K€.

En adéquation avec l'évolution des recettes, la volonté est de contenir l'évolution de ces dépenses malgré des augmentations de charges plus importantes sur les coûts du maintien en condition opérationnelle des équipements, l'inflation significative des primes d'assurances, ainsi que les effets du SDACR.

Cet encadrement est rendu possible grâce à des arbitrages substantiels, aux recherches de sobriété énergétique, à la maîtrise des coûts et à l'optimisation des dépenses, en comptant aussi sur une stabilité des tarifs, notamment sur les énergies.

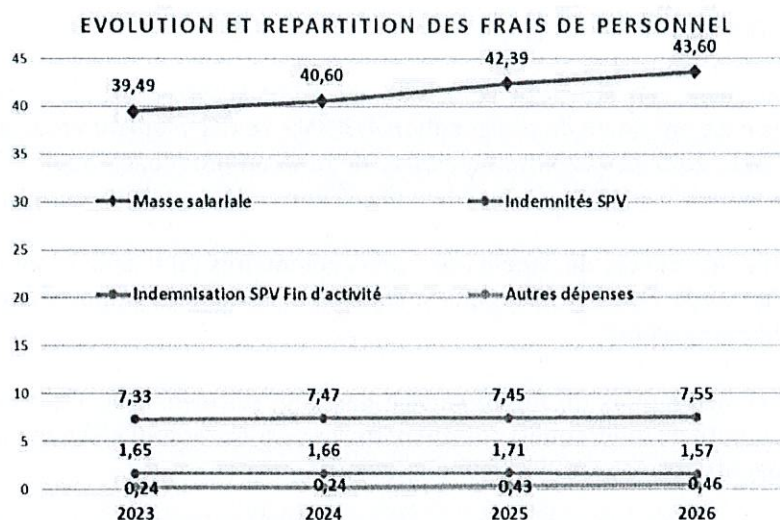


Les dépenses de personnel

augmentent de 1.21 M€ (+2.33%) pour s'établir à 53.18 M€.

Elles représentent près de 73 % des dépenses totales de fonctionnement.

L'évolution de ces dépenses est liée principalement à l'augmentation de la masse salariale, les indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires (actifs et « retraités ») étant maintenues, au global, à leur niveau de 2025.



La masse salariale se monte à 43.6 M€ et progresse de 1.21 M€ (+2.87%). Cette augmentation est multifactorielle :

- évolutions mécaniques du glissement vieillesse technicité (GVT) pour 350 K€ ;
- augmentation des cotisations patronales de la CNRACL estimée entre 700 et 800 K€ ;
- renforcement de l'emploi lié au SDACR pour 262 K€,
- « pack primes temps » relatif au RIFSEEP et au temps d'équivalence de la garde de 24 heures, à hauteur de 300 K€.

L'évolution des emplois permanents est la suivante :

	BUDGET 2025 (au 31/12/2025)	PREVISION BUDGET 2026
EMPLOIS PERMANENTS (1)		
Filière SPP (a+b)	515.1	518,1
Filière SPP hors SSSM (a)	506	509
Catégorie A	54	55
Catégorie B	52	52
Catégorie C	400	402
Filière SPP SSSM (catégorie A) (b)	9.1	9,1
Filières PATS (c+d+e)	113.3	112,6
Filière administrative (c)	67.5	66,5
Catégorie A	13	12
Catégorie B	24	27
Catégorie C	30.5	27,5
Filière technique (d)	44.4	44,4
Catégorie A	8	9
Catégorie B	12	11
Catégorie C	24.4	24,4
Filière médico-sociale (e)	1.4	1,7
Catégorie A	1.4	1,7
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS (a+b+c+d+e)	628.4	630,7
EMPLOIS NON PERMANENTS		
Apprenti	3	3
Contrat projet	0	2
TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS	3	5

Observations :

- 5 agents mis à disposition sont comptabilisés (payés par le SDIS et remboursés par les établissements d'accueil).
- Les agents en détachement ne sont pas comptabilisés dans les effectifs car non payés.

(1) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la

délibération créant l'emploi.

En ce qui concerne les emplois non permanents, deux postes de contrats projet sont comptabilisés en 2026 pour la mise en œuvre du projet national NEXSIS. Le déploiement prévu pour ce logiciel se déroulera sur les exercices 2026, 2027 et 2028 avec une date de mise en production au 4^{ème} trimestre 2028 afin que les agents puissent s'aguerrir sur ce logiciel pendant plus d'une année avant les jeux olympiques 2030.

Les indemnités de sapeurs-pompiers volontaires (SPV actifs) sont évaluées à 7.55 M€, soit une augmentation de 1.38%. Cette progression est induite par l'arrêté du 17 novembre 2025 relatif à la revalorisation du montant horaire de base.

Les indemnités de fin de service des SPV, calculées à hauteur de 1.57 M€, diminuent de 8.09% en tenant compte du différentiel constaté entre les dossiers potentiellement éligibles et ceux réellement constitués par les agents qui mettent fin à leur engagement.

Les autres charges de gestion courante et les charges exceptionnelles se montent à 471 K€. Elles augmentent de 100 K€ au titre des dépenses informatiques en nuage.

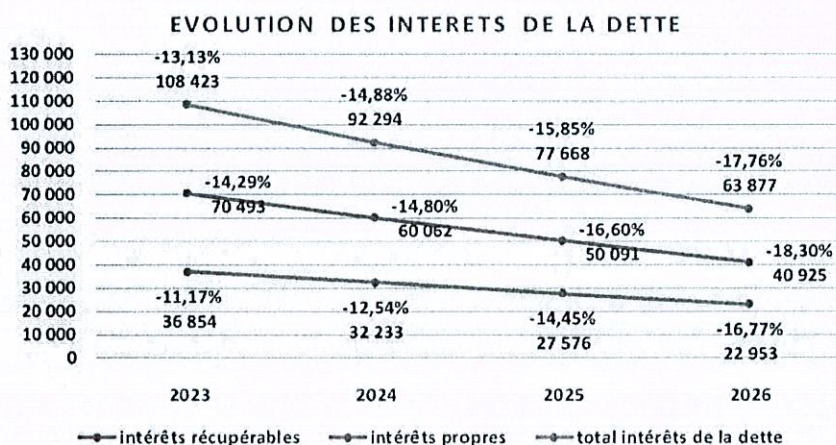
Les subventions aux associations partenaires du SDIS seront reconduites à l'identique de 2025, soit 64 K€.

Les charges financières diminuent de nouveau de 14 K€ étant donné qu'aucun recours à l'emprunt n'a été effectué depuis plusieurs années pour ne pas alourdir les charges de fonctionnement.

Elles représentent donc 64 K€ conformément aux contrats en cours.

La durée de désendettement est ainsi limitée à moins d'un an, ce qui traduit une situation financière saine.

Ainsi, l'état de la dette est le suivant :



	Capital restant dû au 01/01/2026	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	ICNE de l'exercice précédent
		Capital	Charges d'intérêts		
Total dette propre (score Gissler1A)	2 333 421.57	336 064.33	26 550.66	14 450.65	18 048.61
Total dette récupérable (score Gissler1A)	1 759 143.24	336 241.04	41 777.05	3 211.65	4 064.12
Total	4 092 564.81	672 305.37	68 327.71	17 662.30	22 112.73

Les dépenses d'ordre représentent 9.29 M€ et augmentent mécaniquement de 666 K€ (+7.73%). Cette augmentation résulte des projections des dotations aux amortissements des biens (+100 K€) ainsi que des effets nouveaux du SDACR qui trouvent une traduction à l'investissement par l'écriture d'un virement de crédits vers l'investissement (1 214 900 € soit +566 K€ par rapport à 2025).

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Conformément aux engagements arrêtés avec le Département, techniquement et pour la deuxième année consécutive, la section d'investissement se voit doter en recette d'un virement de la section de fonctionnement pour acquérir les nouveaux équipements liés au SDACR.

Les sommes reprises dans cette section ne tiennent toujours pas compte du projet du CIS Albertville qui devrait être intégré en cours d'exercice 2026 en dépenses et en recettes, à l'issue de la signature des conventions relatives à son financement.

LES RECETTES

Estimées à 14.12 M€, les recettes d'investissement disponibles diminuent de 6.19%, à savoir -932 K€ sous l'effet principal de la réduction des recettes liées aux opérations immobilières.

Les **recettes d'équipement** représentent 2.50 M€ et diminuent de 43.03% (-1.89 M€).

Cette baisse provient essentiellement des recettes des projets immobiliers des CIS qui arrivent à échéance (CIS d'Aix les Bains et d'Arc 1600) avec des diminutions qui représentent 1.70 M€ (subventions prévues en 2026 : 2.30 M€).

Le solde de cette évolution, soit -0.19 M€, associe la fin programmée du financement par l'Etat du pacte capacitaire feu de forêt et d'espace naturel (-0.29 M€), de nouvelles subventions de la société TELT et de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers (+0.10 M€) pour respectivement du matériel opérationnel et la participation aux travaux d'amélioration de l'état-major dans lequel elle occupera des locaux.

Les **recettes financières** progressent de 292 K€ (+14.30%) pour atteindre 2.33 M€ avec le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) à hauteur de 1.94 M€ (selon les règles actuelles), dont 1.04 M€ pour les projets immobiliers des CIS (+276 K€), et les remboursements d'emprunts contractés par le SDIS pour les communes lors d'investissements immobiliers antérieurs pour 336 K€ (-35 K€).

Comme évoqué précédemment, les **opérations d'ordre**, soit 9.29 M€, comptabilisent l'autofinancement issu des dotations aux amortissements et le virement de la section de fonctionnement. Elles financent pratiquement les deux tiers de la section d'investissement.

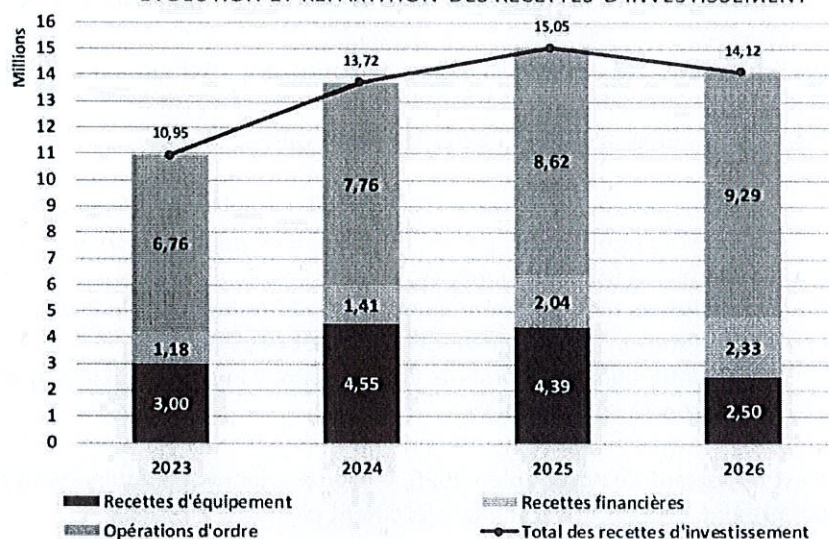
LES DEPENSES

A ce stade, les dépenses sont ainsi estimées à hauteur de 15.27 M€ (+218 K€/ +1.45%).

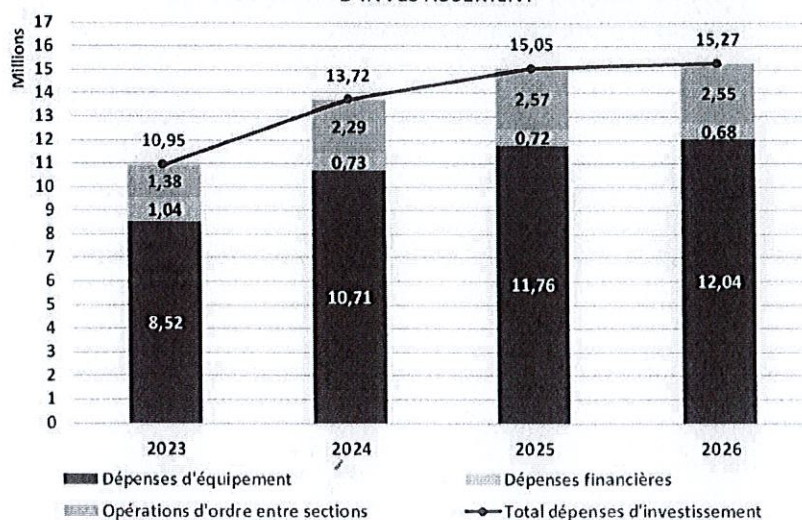
La prévision comprend à la fois une baisse significative des dépenses liées aux opérations immobilières et une augmentation des dépenses liées aux matériels opérationnels.

Les **dépenses d'équipement** se montent donc à 12.04 M€ et progressent de 280 K€ (+2.38%).

EVOLUTION ET REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



EVOLUTION ET REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Les opérations immobilières : leur montant est de 4.32 M€ (elles diminuent de 688 K€ soit -13.74%).

Les objectifs envisagés pour 2026 sont les suivants :

- poursuivre le financement des projets d'Aix les Bains, d'Arc 1600, de Saint Jean de Maurienne et d'Aussois,
- activer les nouveaux projets au titre du SDACR : CIS d'Aix Nord et Entremont le Vieux.

Les équipements propres : les dépenses pourraient atteindre 7.72 M€, soit une progression de 14.34%.

Les objectifs envisagés pour 2026 sont les suivants :

- déploiement du niveau « PRIORITAIRE » du plan d'équipement en véhicules (renouvellement) ;
- déploiement d'une partie du plan d'équipement en matériels d'incendie et de secours et petits matériels (renouvellement) ;
- déploiement de l'ensemble des effets SDACR prévus en 2026 ;
- adaptation des locaux du CTA CODIS et des CIS ;
- maintien des équipements et applications informatiques essentiels / renforcement de la robustesse des systèmes d'information.

Il est important de noter qu'en 2026, le plan pluriannuel d'équipement associé au renouvellement des véhicules intègre une programmation financièrement plus contraignante.

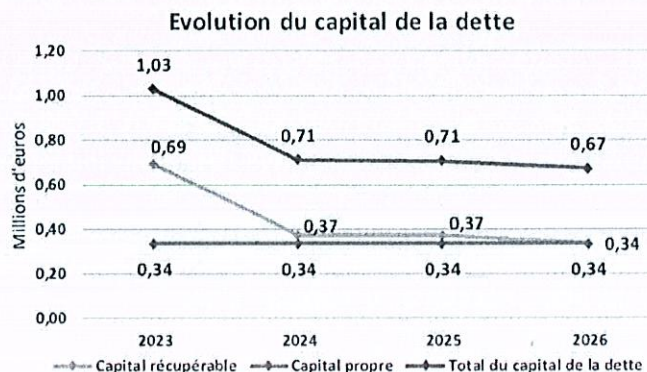
Sur les dépenses « propres », les effets du SDACR représentent 1 214 900 €, conformément à la convention qui lie le SDIS au Département.

Au total, la progression des dépenses d'équipement propres pourrait croître de 14.34% (+969 K€).

Les dépenses financières, soit 684 K€, comptabilisent principalement le remboursement du capital de la dette à hauteur de 672 M€. Comme pour les intérêts, elles diminuent de -35 K€, soit -9.31%, conformément aux contrats en cours.

La dette récupérable auprès des collectivités représente 336 K€, soit la moitié du capital total de la dette.

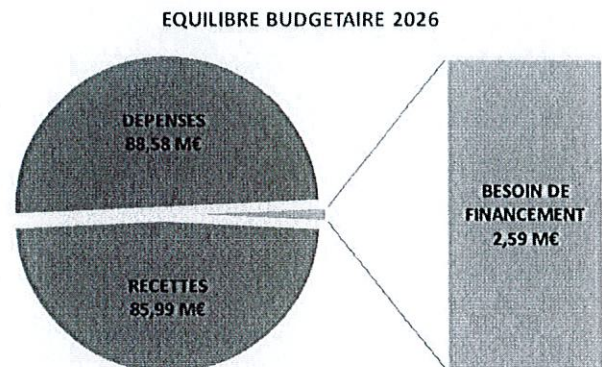
Les dépenses d'ordre se montent à 2.55 M€ (+1.13%) comme évoqué précédemment avec les recettes d'ordre de fonctionnement.



EN CONCLUSION

Au vu des orientations présentées, les deux sections présentent à ce stade un besoin de financement à hauteur de 2.59 M€ décomposé comme suit :

- section de fonctionnement : 1.44 M€,
- section d'investissement : 1.15 M€.



Pour atteindre l'équilibre à l'étape du budget primitif, plusieurs leviers sont disponibles :

- diminution des dépenses, notamment certaines dépenses d'investissement, sans impact sur le SDACR ;
- abandon de projets préfinancés par des réservations de crédits de longue date ;
- reprise anticipée du résultat 2025 issu de la section de fonctionnement afin de financer les deux sections en 2026 ;
- ajustement des provisions ;
- renforcement des recettes, par transfert de certaines d'entre-elles prévues en 2025, qui pourraient être réaffectées en 2026 faute de réalisation.

Ce rapport montre la volonté de progresser significativement dans la transformation opérationnelle dictée par le SDACR tout en activant des mesures fortes du projet d'établissement.

**

DÉCISION

Vu l'exposé du Colonel Fabrice TERRIEN,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires 2026.

Le Président,

André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20260204-CA04022026-4-DE
Date de télétransmission : 05/02/2026
Date de réception préfecture : 05/02/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 4 février 2026

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 4 FEVRIER 2026

DELIBERATION N° CA04022026-4

OBJET : RECOURS AU VOTE ELECTRONIQUE DANS LE CADRE DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS AU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSPV) ET A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CATSIS)

Vu l'article R1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 4 février à 18H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 23 janvier deux mille vingt-six, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 14 membres présents.

Membres de droit votants	
Nombre de membres en exercice : 22	
➤ Conseil Départemental : 14	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5	
➤ Communes : 3	
Nombre de membres présents : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (8 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5 (5 titulaires)	
➤ Communes : 0	
Nombre de membres votants : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (8 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5 (5 titulaires)	
➤ Communes : 0	
Vote : 14	
➤ Pour : 14	
➤ Contre : 0	
➤ Abstention : 0	

MEMBRES DE DROIT : REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Aloïs CHASSOT Conseiller Départemental Canton Chambéry 2		X			
Mme Corinne WOLFF Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin	X		M. Gilbert GUIGUE Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin		
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2		X	M. Renaud BERETTI Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2		
Mme Marie-Claire BARBIER Conseillère Départementale Canton Bugéy Savoyard		X	Mme Josette REMY Conseillère Départementale Canton La Ravoire		X
M. Christian GRANGE Conseiller Départemental Canton Modane	X		Mme Nathalie FURBEYRE Conseillère Départementale Canton Modane		
Mme Nathalie FONTAINE Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex		X	M. Alexandre GENNARO Conseiller Départemental Canton La Ravoire	X	
M. Patrick PROVOST Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne	X		Mme Christelle FAVETTA-SIEYES Conseillère Départementale Canton Chambéry 3		
M. Vincent ROLLAND Conseiller Départemental Canton Moûtiers		X			
M. Florian MAITRE Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1		X	Mme Nathalie SCHMITT Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1		X
M. Olivier THÉVENET Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny	X		Mme Christiane BRUNET Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny		
Mme Cécile UTILLE-GRAND Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice	X		Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR Conseillère Départementale Canton Moutiers		
Mme Annick CRESSENS Conseillère Départementale Canton Ugine	X		M. Franck LOMBARD Conseiller Départemental Canton Ugine		
Mme Claudine BONILLA Conseillère Départementale Canton Chambéry 1	X		M. Jean-François DUC Conseiller Départemental Canton Montmélian		
M. André VAIRETTO Conseiller Départemental Canton Albertville 2	X		M. Albert DARVEY Conseiller Départemental Canton St Alban Leysse		
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	8	6	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	1	2
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	8		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	1	

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Luc BERTHOUD Vice Président C/A Chambéry Métropole	X		M. Humberto FERNANDES Conseiller communautaire C/C Haute-Maurienne Vanoise			
M. Christian BERTHOLLIER Vice Président C/C Val Guiers	X		M. Jean-Marc DRIVET Vice-Président C/A Grand Lac			
Président M. André POINTET Président C/C des Vallées d'Aigueblanche	X		M. Jean-Yves MORIN Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche			
M. Jean-Paul MARGUERON Président C/C Cœur de Maurienne Arvan	X		M. Alexandre ALBRIEUX Conseiller communautaire C/C Maurienne Galibier			
M. François RIEU Conseiller communautaire C/A Arlysère	X					
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	5		TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	0	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	5		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	0	

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Jean-Pierre GUILLAUD Maire de Myans		X	M. Jean-François CLARAZ Maire de la Table		X	
M. Claude JAY Maire de les Belleville		X				
M. Pierre-Yves BONNIVARD Maire de St Colomban des Villards		X	Mme Jacqueline SCHENKL Maire de Montendry		X	
TOTAL MEMBRES TITULAIRES		3	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS		2	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	0		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	0	

MEMBRES DE DROIT					
		ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES		
	Madame Vanina NICOLI, Préfète de la Savoie		X		
	Madame Marie WENCKER, Sous-Préfète Directrice de Cabinet de Madame la Préfète	X			
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE					
	Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental	X			
	Médecin Chef par intérim Patrick CHEMAUNI			X	
	Capitaine Patrice CAMUS, Président UDSP	X			
		ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS
	TITULAIRES				
	Capitaine Benoît MARSOVIQUE		X	Lieutenant hors classe Fabrice MOREL	
	Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER	X		Lieutenant Julien GAZZOLA	
	Lieutenant de 2 ^{ème} classe Pascal HENRY	X		Lieutenant 1 ^{ère} classe Yann PERINO	
	Sergent-Chef Loïc PARDO		X	Sergent-Chef Freddy PATEREK	
ASSISTAIENT A LA SEANCE					
		ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES		
	Mme Corinne MORENO, Payeur Départemental				X
	Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint	X			
	Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien	X			
	Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources	X			
	Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions	X			
	M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Finances	X			
	Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction	X			
	Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction	X			

N°CA04022026-4 – RECOURS AU VOTE ELECTRONIQUE DANS LE CADRE DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS AU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSPV) ET A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CATSIS)

Rapporteur : Colonel Fabrice TERRIEN

1- Contexte :

Conformément aux dispositions règlementaires, les élections des représentants des sapeurs-pompiers volontaires, des sapeurs-pompiers professionnels et des fonctionnaires territoriaux (non SPP) à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) ainsi que l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) doivent se tenir dans les 4 mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux soit avant le 22 juillet 2026.

Les représentants désignés sont élus pour une durée de six ans à chacune de ces deux instances.

La **CATSIS** est chargée d'émettre un avis sur les questions d'ordre technique ou opérationnel, ne relevant ni de la compétence du comité social territorial, ni de celle du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV).

La CATSIS est présidée par le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou, en son absence, le directeur départemental adjoint.

Elle comprend :

- des représentants des sapeurs-pompiers professionnels (SPP) et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires (SPV), élus par l'ensemble des sapeurs-pompiers en service dans le département,
- des représentants des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel, élus par l'ensemble des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel,
- le médecin-chef ou son représentant.

L'élection a lieu au scrutin proportionnel au plus fort reste au sein de 5 collèges électoraux.

Collège	Membres élus	Electeurs
SPP Officiers	2 officiers SPP titulaires et 2 suppléants	Ensemble des officiers SPP en service dans le département
SPV Officiers	2 officiers SPV titulaires (dont 1 peut être professionnel de santé, vétérinaire ou expert psychologue) et 2 suppléants	Ensemble des officiers SPV en service dans le département
SPP Non-officiers	3 non officiers SPP titulaires et 3 suppléants	Ensemble des non officiers SPP en service dans le département
SPV Non-officiers	3 non officiers SPV titulaires et 3 suppléants	Ensemble des non officiers SPV en service dans le département
Fonctionnaires Territoriaux (non SPP)	2 fonctionnaires territoriaux titulaires et 2 suppléants	Ensemble des fonctionnaires territoriaux du SDIS n'ayant pas la qualité de SPP en service dans le département

Le CCDSPV est consulté sur toutes les questions d'ordre général relatives aux sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental, notamment sur la politique de leur engagement, de leur avancement et de leur fidélisation au sein de ce corps.

Le CCDSPV comprend des représentants de l'administration et des représentants élus des SPV du corps départemental. Le CCDSPV est présidé par le Président du conseil d'administration ou par un élu du conseil d'administration désigné par lui.

Lorsqu'ils n'en sont pas membres, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, le médecin-chef du service de santé et de secours médical ainsi que le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers, ou leurs représentants, assistent avec voix consultative aux séances du comité.

Les représentants de l'administration sont ceux siégeant au comité social territorial.

Les représentants des sapeurs-pompiers volontaires doivent comprendre au moins :

- 1 sapeur,
- 1 caporal,
- 1 sergent,
- 1 adjudant,
- 3 officiers dont un professionnel de santé, vétérinaire ou expert psychologue.

Pour être électeur et éligible (à la date de l'élection), les sapeurs-pompiers volontaires doivent, à la date de l'élection :

- appartenir au corps départemental,
- être majeur,
- avoir terminé leur période probatoire,
- être en activité.

2- Proposition de recours au vote électronique exclusif :

Il est possible de recourir au vote électronique pour les élections des représentants à la CATSIS et au CCDSPV selon les modalités prévues par le décret n°2020-144 du 20 février 2020 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au sein des instances spécifiques des services d'incendie et de secours.

Le SDIS de la Savoie a déjà expérimenté le vote électronique lors des élections professionnelles de décembre 2022 et a été globalement satisfait du déroulement des opérations tant en matière de facilité d'organisation que de sécurité.

Il est envisagé de renouveler cette expérience pour les prochaines élections à la CATSIS et au CCDSPV.

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Savoie et les organisations syndicales seront associées à la définition des modalités d'organisation pratiques et de déroulement de l'ensemble des opérations de vote.

Pour accompagner le SDIS dans la mise en place du vote électronique, un prestataire spécialisé assurera la conception, la gestion et la maintenance du système de vote qui sera également audité par une société d'expertise indépendante.

Le CCDSPV qui s'est réuni le 14 janvier 2026 a émis un avis favorable à l'unanimité sur le recours au vote électronique comme modalité exclusive d'expression des suffrages dans le cadre des élections des représentants sapeurs-pompiers volontaires au CCDSPV et à la CATSIS.

Le CST a émis un avis favorable à l'unanimité le 4 février 2026 sur le recours au vote électronique comme modalité exclusive d'expression des suffrages dans le cadre des élections des représentants sapeurs-pompiers professionnels et fonctionnaires non sapeurs-pompiers professionnels à la CATSIS.

**

Après présentation, Monsieur André POINTET propose aux membres du conseil d'administration de bien vouloir :

- approuver le recours au vote électronique comme modalité exclusive d'expression des suffrages pour l'ensemble des scrutins organisés dans le cadre des élections des représentants au CCDSPV et à la CATSIS.

**

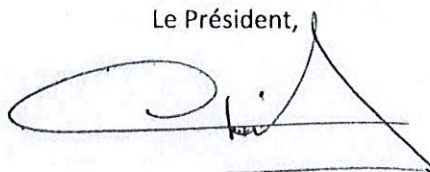
DÉCISION

Vu l'exposé du Colonel Fabrice TERRIEN,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- décide de recourir au vote électronique comme modalité exclusive d'expression des suffrages pour l'ensemble des scrutins organisés dans le cadre des élections des représentants au CCDSPV et à la CATSIS.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal line and a small flourish.

André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20260204-CA04022026-5-DE
Date de télétransmission : 05/02/2026
Date de réception préfecture : 05/02/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 4 février 2026

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 4 FEVRIER 2026

DELIBERATION N° CA04022026-5

OBJET : ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Vu l'article R1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 4 février à 18H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 23 janvier deux mille vingt-six, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 14 membres présents.

Membres de droit votants	
Nombre de membres en exercice : 22	
➤ Conseil Départemental : 14	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5	
➤ Communes : 3	
Nombre de membres présents : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (8 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5 (5 titulaires)	
➤ Communes : 0	
Nombre de membres votants : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (8 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5 (5 titulaires)	
➤ Communes : 0	
Vote : 14	
➤ Pour : 14	
➤ Contre : 0	
➤ Abstention : 0	

MEMBRES DE DROIT : REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Aloïs CHASSOT Conseiller Départemental Canton Chambéry 2		X			
Mme Corinne WOLFF Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin	X		M. Gilbert GUIGUE Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin		
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2		X	M. Renaud BERETTI Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2		
Mme Marie-Claire BARBIER Conseillère Départementale Canton Bugey Savoyard		X	Mme Josette REMY Conseillère Départementale Canton La Ravoire		X
M. Christian GRANGE Conseiller Départemental Canton Modane	X		Mme Nathalie FURBEYRE Conseillère Départementale Canton Modane		
Mme Nathalie FONTAINE Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex		X	M. Alexandre GENNARO Conseiller Départemental Canton La Ravoire	X	
M. Patrick PROVOST Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne	X		Mme Christelle FAVETTA-SIEYES Conseillère Départementale Canton Chambéry 3		
M. Vincent ROLLAND Conseiller Départemental Canton Moutiers		X			
M. Florian MAITRE Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1		X	Mme Nathalie SCHMITT Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1		X
M. Olivier THÉVENET Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny	X		Mme Christiane BRUNET Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny		
Mme Cécile UTILLE-GRAND Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice	X		Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR Conseillère Départementale Canton Moutiers		
Mme Annick CRESSENS Conseillère Départementale Canton Ugine	X		M. Franck LOMBARD Conseiller Départemental Canton Ugine		
Mme Claudine BONILLA Conseillère Départementale Canton Chambéry 1	X		M. Jean-François DUC Conseiller Départemental Canton Montmélian		
M. André VAIRETTO Conseiller Départemental Canton Albertville 2	X		M. Albert DARVEY Conseiller Départemental Canton St Alban Leysse		
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	8	6	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	1	2
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	8		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	1	

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Luc BERTHOUD Vice Président C/A Chambéry Métropole	X		M. Humberto FERNANDES Conseiller communautaire C/C Haute-Maurienne Vanoise			
M. Christian BERTHOLLIER Vice Président C/C Val Guiers	X		M. Jean-Marc DRIVET Vice-Président C/A Grand Lac			
<u>Président</u> M. André POINTET Président C/C des Vallées d'Aigueblanche	X		M. Jean-Yves MORIN Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche			
M. Jean-Paul MARGUERON Président C/C Cœur de Maurienne Arvan	X		M. Alexandre ALBRIEUX Conseiller communautaire C/C Maurienne Galibier			
M. François RIEU Conseiller communautaire C/A Arlysère	X					
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	5		TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	0	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	5		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	0	

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Jean-Pierre GUILLAUD Maire de Myans		X	M. Jean-François CLARAZ Maire de la Table		X	
M. Claude JAY Maire de les Belleville		X				
M. Pierre-Yves BONNIVARD Maire de St Colomban des Villards		X	Mme Jacqueline SCHENKL Maire de Montendry		X	
TOTAL MEMBRES TITULAIRES		3	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS		2	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	0		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	0	

MEMBRES DE DROIT					
		ETAIENT PRESENTS		ETAIENT EXCUSES	
	Madame Vanina NICOLI, Préfète de la Savoie			X	
	Madame Marie WENCKER, Sous-Préfète Directrice de Cabinet de Madame la Préfète	X			
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE					
	Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental	X			
	Médecin Chef par intérim Patrick CHEMAOUNI			X	
	Capitaine Patrice CAMUS, Président UDSP	X			
		ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS
					ETAIENT EXCUSES
	TITULAIRES				
	Capitaine Benoît MARSOVIQUE		X	Lieutenant hors classe Fabrice MOREL	
	Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER	X		Lieutenant Julien GAZZOLA	
	Lieutenant de 2 ^{ème} classe Pascal HENRY	X		Lieutenant 1 ^{ère} classe Yann PERINO	
	Sergent-Chef Loïc PARDO		X	Sergent-Chef Freddy PATEREK	
ASSISTAIENT A LA SEANCE					
		ETAIENT PRESENTS		ETAIENT EXCUSES	
	Mme Corinne MORENO, Payeur Départemental			X	
	Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint	X			
	Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien	X			
	Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources	X			
	Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions	X			
	M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Finances	X			
	Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction	X			
	Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction	X			

Rapporteur : Colonel Fabrice TERRIEN

1- Contexte :

Les prochaines élections professionnelles dans la fonction publique sont fixées au 10 décembre 2026.

Les agents du SDIS de la Savoie seront appelés à désigner leurs représentants dans les instances de concertation de la fonction publique que sont :

- Le Comité Social Territorial (CST),
- La Commission Administrative Paritaire A des SPP (CAP SPP A),
- La Commission Administrative Paritaire B des SPP (CAP SPP B),
- La Commission Administrative Paritaire C des SPP (CAP SPP C).

Les CAP (A, B et C) des PATS et la Commission Consultative Paritaire (CCP) des PATS et SPP sont rattachées au CDG de la Savoie qui gère les élections professionnelles.

Dans le cadre de la préparation des élections professionnelles, le CST s'est réuni le 4 février 2026 et a émis un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble des propositions présentées ci-après.

2- Le comité social territorial

3-1 : Composition

Le CST est composé :

- des représentants du personnel élus au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle (durée du mandat fixée à 4 ans),
- et des représentants de la collectivité ou de l'établissement public désignés par l'autorité investie du pouvoir de nomination parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de la collectivité ou de l'établissement public. Leur nombre ne peut être supérieur à celui des représentants du personnel.

Chaque organisation syndicale siégeant au comité social territorial désigne au sein de la formation spécialisée du comité un nombre de représentants titulaires égal au nombre de sièges qu'elle détient dans ce comité et il est possible de désigner deux suppléants par titulaire.

Le nombre de représentants de la collectivité ne peut excéder le nombre de représentants du personnel au sein de cette formation.

Conformément aux dispositions réglementaires et à l'effectif du SDIS (compris entre 200 et 999), il est possible de déterminer le nombre de représentants au comité social territorial (entre 4 et 6 titulaires et autant de suppléants).

Effectif SDIS 73 au 01/01/2026 (élection CST)	Part homme	Part femme
612	503 (=82,19%)	109 (=17,81%)

Aujourd'hui, la composition du Comité Social Territorial est paritaire, comprenant 6 représentants de l'administration et 6 représentants du personnel. Le recueil de l'avis des représentants de l'administration est effectué lors des votes. La formation spécialisée est composée de 6 représentants de l'administration et de 6 représentants du personnel avec un nombre identique de suppléants. Le recueil de l'avis des représentants de l'administration est effectué lors des votes.

Dans le cadre de la préparation des élections professionnelles du 10 décembre 2026, il est proposé de reconduire ces mêmes dispositions :

- fixer à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel et autant de suppléants au sein du CST.
- fixer à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel et autant de suppléants au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.
- maintenir la parité numérique entre représentants de la collectivité et représentants du personnel au sein du CST et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.
- maintenir le recueil du vote des représentants de la collectivité lors des séances du comité social territorial et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

3-2 : Représentation hommes / femmes

En fonction des chiffres communiqués, est décliné le nombre de candidats à transmettre par les organisations syndicales, afin que leur liste soit acceptée. Ce nombre de candidats se compose donc de manière proportionnelle d'une part homme et femme.

Chaque syndicat doit donc présenter :

Liste incomplète (8)	Liste complète (12)	Liste excédentaire (24)
$8 \times 82,19\% = 6,58 \text{ H}$	$12 \times 82,19\% = 9,86 \text{ H}$	$24 \times 82,19\% = 19,73 \text{ H}$
$8 \times 17,81\% = 1,42 \text{ F}$	$12 \times 17,81\% = 2,14 \text{ F}$	$24 \times 17,81\% = 4,27 \text{ F}$

Chaque syndicat procède indifféremment à l'arrondi à l'entier inférieur ou supérieur.

4- Les commissions administratives paritaires SPP :

4-1 : Présentation générale

Chaque CAP comporte pour chaque catégorie hiérarchique de fonctionnaires :

- autant de représentants du personnel que de représentants de la collectivité,
- autant de représentants suppléants que de représentants titulaires.

Par dérogation, les CAP A et B des SPP comprennent, pour moitié, le préfet du département ainsi que des représentants de la collectivité et, pour l'autre moitié, des représentants élus du personnel.

Le nombre de représentants titulaires du personnel de chaque CAP est déterminé réglementairement en fonction de l'effectif de chaque catégorie.

4-2 : Commission administrative paritaire de catégorie A

Effectif pris en compte de SPP catégorie A au 01/01/2026 (élection CAP SPP catégorie A)	Part homme	Part femme
58	47 (=81,03%)	11 (=18,97%)

Selon cet effectif et conformément à la réglementation, le nombre de représentants titulaires du personnel doit être égal à 4.

Représentation hommes / femmes

Chaque liste de candidats comprend un nombre de femmes et d'hommes correspondant aux parts respectives de femmes et d'hommes représentés au sein de la commission administrative paritaire. Ce nombre est calculé sur l'ensemble des candidats inscrits sur la liste. Lorsque cette application n'aboutit pas à un nombre entier de candidats à désigner pour chacun des deux sexes, l'organisation syndicale procède indifféremment à l'arrondi à l'entier inférieur ou supérieur.

Liste incomplète (6)	Liste complète (8)	Liste excédentaire (16)
$6 \times 81,03\% = 4,86 \text{ H}$	$8 \times 81,03\% = 6,48 \text{ H}$	$16 \times 81,03\% = 12,96 \text{ H}$
$6 \times 18,97\% = 1,14 \text{ F}$	$8 \times 18,97\% = 1,52 \text{ F}$	$16 \times 18,97\% = 3,04 \text{ F}$

4-3 : Commission administrative paritaire de catégorie B

Effectif pris en compte de SPP catégorie B au 01/01/2026 (élection CAP SPP catégorie B)	Part homme	Part femme
48	44 (=91,67%)	4 (=8,33%)

Selon cet effectif et conformément à la réglementation, le nombre de représentants titulaires du personnel doit être égal à 4.

Représentation hommes / femmes

Chaque liste de candidats comprend un nombre de femmes et d'hommes correspondant aux parts respectives de femmes et d'hommes représentés au sein de la commission administrative paritaire. Ce nombre est calculé sur l'ensemble des candidats inscrits sur la liste. Lorsque cette application n'aboutit pas à un nombre entier de candidats à désigner pour chacun des deux sexes, l'organisation syndicale procède indifféremment à l'arrondi à l'entier inférieur ou supérieur.

Liste incomplète (6)	Liste complète (8)	Liste excédentaire (16)
$6 \times 91,67\% = 5,5 \text{ H}$	$8 \times 91,67\% = 7,33 \text{ H}$	$16 \times 91,67\% = 14,67 \text{ H}$
$6 \times 8,33\% = 0,5 \text{ F}$	$8 \times 8,33\% = 0,67 \text{ F}$	$16 \times 8,33\% = 1,33 \text{ F}$

4-4 : Commission administrative paritaire de catégorie C

Effectif pris en compte de SPP catégorie C au 01/01/2026 (élection CAP SPP catégorie C)	Part homme	Part femme
388	367 (=94,59%)	21 (=5,41%)

Selon cet effectif et conformément à la réglementation, le nombre de représentants titulaires du personnel doit être égal à 5.

Représentation hommes / femmes

Chaque liste de candidats comprend un nombre de femmes et d'hommes correspondant aux parts respectives de femmes et d'hommes représentés au sein de la commission administrative paritaire. Ce nombre est calculé sur l'ensemble des candidats inscrits sur la liste. Lorsque cette application n'aboutit pas à un nombre entier de candidats à désigner pour chacun des deux sexes, l'organisation syndicale procède indifféremment à l'arrondi à l'entier inférieur ou supérieur.

Liste incomplète (6)	Liste complète (10)	Liste excédentaire (20)
$6 \times 94,59\% = 5,68 \text{ H}$	$10 \times 94,59\% = 9,46 \text{ H}$	$20 \times 94,59\% = 18,92 \text{ H}$
$6 \times 5,41\% = 0,32 \text{ F}$	$10 \times 5,41\% = 0,54 \text{ F}$	$20 \times 5,41\% = 1,08 \text{ F}$

5- Proposition de recours au vote électronique exclusif :

Il est possible de recourir au vote électronique par internet pour les élections des représentants du personnel aux instances du dialogue social selon les modalités prévues par le Code Général de la Fonction Publique.

Le SDIS de la Savoie a d'ores et déjà éprouvé ce dispositif d'expression des suffrages lors des élections professionnelles en 2022. Cette expérience ayant été concluante, il est proposé de recourir à cette modalité de vote pour les élections professionnelles du 10 décembre 2026. Les modalités d'organisation pratiques et de déroulement de l'ensemble des opérations de vote seront précisées dans un protocole d'accord pré-électoral en partenariat avec le prestataire choisi et les organisations syndicales.

Le système de vote sera également audité par une société d'expertise indépendante.

Après présentation, Monsieur André POINTET propose aux membres du conseil d'administration de bien vouloir :

- Fixer à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel et autant de suppléants au sein du CST.
- Fixer à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel et autant de suppléants au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

- Maintenir la parité numérique entre représentants de la collectivité et représentants du personnel au sein du CST et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.
- Maintenir le recueil du vote des représentants de la collectivité lors des séances du CST et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.
- Recourir au vote électronique comme modalité exclusive d'expression des suffrages pour l'ensemble des scrutins organisés dans le cadre des élections professionnelles du 10 décembre 2026.

**

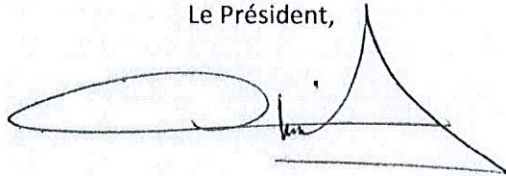
DÉCISION

Vu l'exposé du Colonel Fabrice TERRIEN,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- décide de fixer à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel et autant de suppléants au sein du CST.
- décide de fixer à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel et autant de suppléants au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.
- décide de maintenir la parité numérique entre représentants de la collectivité et représentants du personnel au sein du CST et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.
- décide de maintenir le recueil du vote des représentants de la collectivité lors des séances du CST et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.
- décide de recourir au vote électronique comme modalité exclusive d'expression des suffrages pour l'ensemble des scrutins organisés dans le cadre des élections professionnelles du 10 décembre 2026.

Le Président,



André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20260204-CA04022026-6-DE
Date de télétransmission : 05/02/2026
Date de réception préfecture : 05/02/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 4 février 2026

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 4 FEVRIER 2026

DELIBERATION N° CA04022026-6

OBJET : DELEGATION DE COMPETENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu l'article R1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 4 février à 18H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 23 janvier deux mille vingt-six, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 14 membres présents.

Membres de droit votants	
Nombre de membres en exercice : 22	
➤ Conseil Départemental : 14	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5	
➤ Communes : 3	
Nombre de membres présents : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (8 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5 (5 titulaires)	
➤ Communes : 0	
Nombre de membres votants : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (8 titulaires et 1 suppléant)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5 (5 titulaires)	
➤ Communes : 0	
Vote : 14	
➤ Pour : 14	
➤ Contre : 0	
➤ Abstention : 0	

MEMBRES DE DROIT : REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Aloïs CHASSOT Conseiller Départemental Canton Chambéry 2		X			
Mme Corinne WOLFF Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin	X		M. Gilbert GUIGUE Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin		
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2		X	M. Renaud BERETTI Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2		
Mme Marie-Claire BARBIER Conseillère Départementale Canton Buguey Savoyard		X	Mme Josette REMY Conseillère Départementale Canton La Ravoire		X
M. Christian GRANGE Conseiller Départemental Canton Modane	X		Mme Nathalie FURBEYRE Conseillère Départementale Canton Modane		
Mme Nathalie FONTAINE Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex		X	M. Alexandre GENNARO Conseiller Départemental Canton La Ravoire	X	
M. Patrick PROVOST Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne	X		Mme Christelle FAVETTA-SIEYES Conseillère Départementale Canton Chambéry 3		
M. Vincent ROLLAND Conseiller Départemental Canton Moutiers		X			
M. Florian MAITRE Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1		X	Mme Nathalie SCHMITT Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1		X
M. Olivier THÉVENET Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny	X		Mme Christiane BRUNET Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny		
Mme Cécile UTILLE-GRAND Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice	X		Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR Conseillère Départementale Canton Moutiers		
Mme Annick CRESENS Conseillère Départementale Canton Ugine	X		M. Franck LOMBARD Conseiller Départemental Canton Ugine		
Mme Claudine BONILLA Conseillère Départementale Canton Chambéry 1	X		M. Jean-François DUC Conseiller Départemental Canton Montmélian		
M. André VAIRETTO Conseiller Départemental Canton Albertville 2	X		M. Albert DARVEY Conseiller Départemental Canton St Alban Leysse		
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	8	6	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	1	2
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	8		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	1	

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Luc BERTHOUD Vice Président C/A Chambéry Métropole	X		M. Humberto FERNANDES Conseiller communautaire C/C Haute-Maurienne Vanoise		
M. Christian BERTHOLLIER Vice Président C/C Val Guiers	X		M. Jean-Marc DRIVET Vice-Président C/A Grand Lac		
<u>Président</u> M. André POINTET Président C/C des Vallées d'Aigueblanche	X		M. Jean-Yves MORIN Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche		
M. Jean-Paul MARGUERON Président C/C Cœur de Maurienne Arvan	X		M. Alexandre ALBRIEUX Conseiller communautaire C/C Maurienne Galibier		
M. François RIEU Conseiller communautaire C/A Arlysère	X				
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	5		TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	0
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	5		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	0

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Jean-Pierre GUILLAUD Maire de Myans		X	M. Jean-François CLARAZ Maire de la Table		X
M. Claude JAY Maire de les Belleville		X			
M. Pierre-Yves BONNIVARD Maire de St Colomban des Villards		X	Mme Jacqueline SCHENKL Maire de Montendry		X
TOTAL MEMBRES TITULAIRES		3	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	2	2
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	0		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	0

MEMBRES DE DROIT					
	Madame Vanina NICOLI, Préfète de la Savoie			ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
					X
	Madame Marie WENCKER, Sous-Préfète Directrice de Cabinet de Madame la Préfète			X	
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE					
	Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental			X	
	Médecin Chef par intérim Patrick CHEMOUNI				X
	Capitaine Patrice CAMUS, Président UDSP			X	
TITULAIRES		ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS	
Capitaine Benoît MARSOVIQUE			X	Lieutenant hors classe Fabrice MOREL	ETAIENT PRESENTS
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER		X		Lieutenant Julien GAZZOLA	ETAIENT EXCUSES
Lieutenant de 2 ^{ème} classe Pascal HENRY		X		Lieutenant 1 ^{ère} classe Yann PERINO	
Sergent-Chef Loïc PARDO			X	Sergent-Chef Freddy PATEREK	
ASSISTAIENT A LA SEANCE					
	Mme Corinne MORENO, Payeur Départemental				ETAIENT PRESENTS
	Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint			X	ETAIENT EXCUSES
	Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien			X	
	Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources			X	
	Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions			X	
	M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Finances			X	
	Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction			X	
	Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction			X	

N°CA04022026-6 – DELEGATION DE COMPETENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : Colonel Fabrice TERRIEN

Conformément à l'article L1424-27 du code général des collectivités territoriales, il est proposé que le conseil d'administration délègue au bureau du conseil d'administration :

- ses attributions relatives à l'approbation des référentiels internes d'organisation de la formation et de l'évaluation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.
- ses attributions relatives aux modifications et mises à jour du règlement intérieur du SDIS.

Par conséquent, il sera aussi nécessaire de modifier l'article 26 du règlement intérieur du conseil d'administration et du bureau du conseil d'administration, relatif aux attributions du Bureau du Conseil d'Administration afin de tenir compte de cette nouvelle délégation de compétence.

**

Après présentation, Monsieur André POINTET propose aux membres du conseil d'administration de bien vouloir accorder au bureau du conseil d'administration la délégation de compétence détaillée ci-dessus et approuver la modification de l'article 26 du règlement intérieur du conseil d'administration et du bureau du conseil d'administration.

**

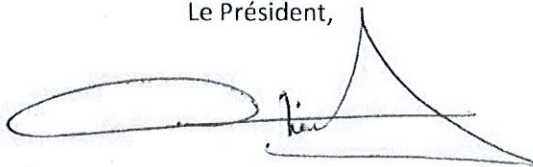
DÉCISION

Vu l'exposé du Colonel Fabrice TERRIEN,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- décide d'accorder au bureau du conseil d'administration la délégation de compétence détaillée ci-dessus,
- approuve la modification de l'article 26 du règlement intérieur du conseil d'administration et du bureau du conseil d'administration.

Le Président,



André POINTET

FICHE DE PRÉSENCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE LA SAVOIE

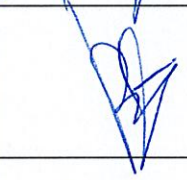
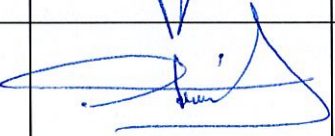
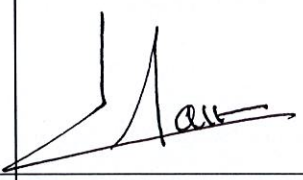
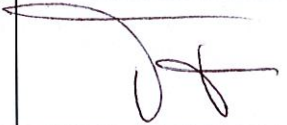
Séance du Mercredi 4 février 2026 - 18h00

CONSEIL DÉPARTEMENTAL Titulaires	ÉMARGEMENT	CONSEIL DÉPARTEMENTAL Suppléants	ÉMARGEMENT
Aloïs CHASSOT C. D. Canton Chambéry 2			
Marie-Claire BARBIER C. D. Canton Bugey Savoyard		Josette REMY C.D. Canton La Ravoire	
Claudine BONILLA C.D. Canton Chambéry 1		Jean-François DUC C.D. Canton Montmélian	
Annick CRESSENS C. D. Canton Ugine		Franck LOMBARD C..D. Canton Ugine	
Karine DUBOUCHET-REVOL C. D. Canton Aix les Bains 2		Renaud BERETTI C. D. Canton Aix les Bains 2	
Nathalie FONTAINE C.D. Canton La Motte Servolex		Alexandre GENNARO C.D. Canton La Ravoire	
Christian GRANGE C. D. Canton Modane		Nathalie FURBEYRE C. D. Canton Modane	
Florian MAITRE C. D. Canton Aix les Bains 1		Nathalie SCHMITT C. D. Canton Aix les Bains 1	
Vincent ROLLAND C. D. Canton Moûtiers			
Patrick PROVOST C. D. Canton St Jean de Maurienne		Christelle FAVETTA_SIEYES C. D. Canton Chambéry 3	
Olivier THEVENET C. D. Canton St Pierre Albigny		Christiane BRUNET C. D. Canton St Pierre Albigny	
Cécile UTILLE-GRAND C. D. Canton Bourg St Maurice		Fabienne BLANC-TAILLEUR C. D. Canton Moûtiers	
André VAIRETTO C. D. Canton de Albertville 2		Albert DARVEY C. D. Canton St Alban Laysse	
Corine WOLFF C. D. Canton Le Pont de Beauvoisin		Gilbert GUIGUE C. D. Canton Le Pont de Beauvoisin	

FICHE DE PRÉSENCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE LA SAVOIE

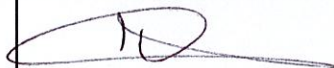
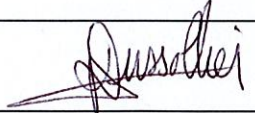
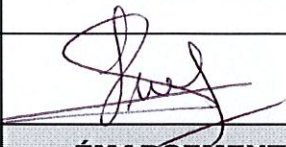
Séance du Mercredi 4 février 2026 - 18h00

COMMUNES INDÉPENDANTES Titulaires	ÉMARGEMENT	COMMUNES INDÉPENDANTES Suppléants	ÉMARGEMENT
Jean-Pierre GUILLAUD <i>Maire de Myans</i>		Jean-François CLARAZ <i>Maire de la Table</i>	
Claude JAY <i>Maire de les Bellevilles</i>			
Pierre-Yves BONNIVARD <i>Maire de Saint-Colomban-des-Villards</i>		Jacqueline SCHENKL <i>Maire de Montendry</i>	
E.P.C.I. Titulaires	ÉMARGEMENT	E.P.C.I. Suppléants	ÉMARGEMENT
Luc BERTHOUD <i>Vice-Pdt C/A de Grand Chambéry</i>		Humberto FERNANDES <i>Conseiller communautaire C/C Haute Maurienne-Vanoise</i>	
Christian BERTHOLIER <i>Vice-Pdt C/C Val Guiers</i>		Jean-Marc DRIVET <i>Vice-Pdt C/A Grand Lac</i>	
André POINTET <i>Pdt C/C des Vallées d'Aigueblanche</i>		Jean-Yves MORIN <i>Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche</i>	
Jean-Paul MARGUERON <i>Pdt C/C Cœur de Maurienne Arvan</i>		Alexandre ALBRIEUX <i>Conseiller communautaire C/C de Maurienne Galibier</i>	
François RIEU <i>Conseiller communautaire C/A Arlysère</i>			

FICHE DE PRÉSENCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE LA SAVOIE

Séance du Mercredi 4 février 2026 - 18h00

NOM	QUALITE	ÉMARGEMENT
Madame Vanina NICOLI	Préfète de la Savoie	
Madame Marie WENCKER	Sous-Préfète Directrice de Cabinet de Mme la Préfète de la Savoie	
Madame Corinne MORENO	Payeur Départemental	
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN	Directeur Départemental	
Colonel Rémi POMERET	Directeur Départemental Adjoint	
Capitaine Patrice CAMUS	Président UDSP	
Médecin Chef Patrick CHEMOUNI	Médecin Chef par intérim	
Titulaires	Qualité	ÉMARGEMENT
Capitaine Benoît MARSOVIQUE CSM Courchevel	SPP	
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER CS Les Bauges	SPV	
Sergent-Chef Loïc PARDO CSM Valloire	SPV	
Lieutenant de 2ème classe Pascal HENRY CS Montmélian	SPP	
Suppléants	Qualité	ÉMARGEMENT
Lieutenant hors classe Fabrice MOREL CSP Chambéry	SPP	
Capitaine Paul BEAUMONT CSM Valloire	SPV	
Sergent-Chef Freddy PATEREK CS Saint Michel de Maurienne	SPV	
Adjudant Yann PERINO CSP Chambéry	SPP	